

PLU Approuvé le 16 Octobre 2013
 PLU Mis en compatibilité le 05 Septembre 2017

Plan ENSEMBLE

Echelle : 1/5000e

Plan de zonage

- Limite de zone et de secteur
- Emplacement réservé pour voies et ouvrages publics, installations d'intérêt général, espaces verts, à créer ou à modifier en application de l'article L.123-1.8 du C.U.
- Espace boisé classé à conserver, protéger ou à créer en application de l'article L.130-1 du C.U.

- En application de l'article L.123-1-5-7 du Code de l'Urbanisme :
- Espace vert à protéger ou à créer
 - Haie à protéger
 - Mail à protéger
 - Petit patrimoine architectural protégé Bâti exceptionnel
 - Bâti remarquable ou constitutif dans l'ensemble urbain
 - Mur protégé Ordonnement urbain

- Zone non aedificandi
- Ligne de recut
- Liaison douce à maintenir ou à créer
- Bâtiment agricole pouvant changer de destination en application de l'art. L.123-3.1 du C.U.
- Zone de précaution (problématique hydraulique)
- Principe d'accès à respecter
- Traversée voie ferrée à améliorer / sécuriser

Risque inondation : PPRI et carte réalisée à la suite de la circulaire du 7 avril 2010 relative aux mesures à prendre suite à la tempête Xynthia

- A titre indicatif :
- Fossé
 - Terrains en vignes
 - Périmètre de Z.A.D.
 - Monument historique inscrit ou classé (bâti)
 - Monument historique inscrit ou classé (sol)
 - AOC :
 - MARGAUX
 - HAUT MEDOC
 - BORDEAUX

N° ER	Designation	Bénéficiaire
1	Aménagement d'un espace public et d'un parking	Commune
2	Aménagement de carrefour	Commune
3	Aménagement d'une liaison douce	Commune
4	Aménagement d'équipement d'intérieur collectif	Communauté de communes
5	Passage d'accès et d'entretien de l'horticulture, plantation	Commune
6	Aménagement d'un espace public	Commune
7	Élargissement de la R.D. 105	Commune
8	Voie de liaison Mairie/ruo Pasteur	Communauté de communes

- UA Centre bourg, quartier de la gare, extensions en semi continu des quartiers anciens
- UAt Secteur destiné à la réalisation d'un équipement Oenotouristique
- UB Zone d'extension urbaine, tissu discontinu, quartiers récents de type pavillonnaire
- UBp Zone d'extension urbaine dans clos boisé (couvert végétal à préserver)
- UE Zone d'équipements d'intérêt collectif
- UY Entrée nord du bourg (secteur de la chocolaterie)
- AU Zone à urbaniser
- 1AU Zone à urbaniser "stricte" (ouverture conditionnée par modification ou révision)
- 2AU Zone à urbaniser "stricte" (ouverture conditionnée par révision)
- A Zone agricole protégée
- Ah Secteur d'habitat isolé
- Ap Zone agricole paysagère
- An Zone agricole sensible, inondable
- N Zone naturelle protégée
- Ne Secteur d'équipement (église, cimetière)
- NLn Secteur de loisirs et de tourisme non bâti (en zone natura 2000)
- Ntn Secteur de loisirs et de tourisme bâti (en zone natura 2000)

